



Conseil d'administration

Vendredi 4 décembre 2020

Sténotypie
STENHEL

9 rue Claude Bernard
94310 ORLY
Tel : 09.52.39.58.77
Mobile : 06.12.18.63.66
jeanneret.helene@gmail.com

FEUILLE DE PRESENCE

Représentants du Conseil de Paris :

M. Jean-Noël AQUA
Mme Pénélope KOMITES
Mme Marie-Christine LEMARDELEY
Mme Douchka MARKOVIC
Mme Valérie MONTANDON
M. Christophe NAJDOVSKI
Mme Sophie REVEL-MOUROZ Pouvoir à M. GUENEAU
Mme Chloé SAGASPE

Personnalités qualifiées :

Mme Anouck BARCAT Pouvoir à M. TRYSTRAM
M. Nicolas DURAND-BESTRY
M. Jean-Pierre GUENEAU
M. Gilles TRYSTRAM

Représentant des élèves :

M. Oscar GENRE
M. Maxime PERROT

Participaient également au conseil :

M. Alexandre HENNEKINNE – Directeur général
M. Nicolas GABORIEAU – Responsable administratif et financier
Mme Aurore AVRIL – représentant le personnel
Mme Sandra CIGNETTI – représentant le personnel

M. David LACROIX – Direction des espaces verts et de l'environnement – Ville de Paris
M. Laurent KANDEL – Direction de l'attractivité et de l'emploi, Ville de Paris
Mme Agathe PINAUD, Direction des finances et des achats, Ville de Paris
M. Jonathan SOREL, Cabinet de M. Najdovski

SOMMAIRE

1 - Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 14 septembre 2020.....	1
Délibérations budgétaires liées à l'exercice 2020 :	
2 - Délibération relative à l'affectation des résultats	2
3 - DM 2020 (avec BS prenant en compte l'affectation des résultats et modification du plan de comptes).....	2
4 - Autorisation d'engager des dépenses d'investissement en 2021	4
5 - Débat d'orientations budgétaires	5
6 - Contrat d'objectifs et de moyens avec la Ville de Paris	9
7 - Projet d'établissement : actions à engager en 2021 et 2022	13
8 - Création d'un centre de formation d'apprentis à l'École Du Breuil et protocole de sortie du CFA des métiers du paysage.....	16
9 - Ouverture d'un CAP agricole « jardinier paysagiste » à la rentrée 2021	18
10 - Modification du tableau des emplois	21
11 - Point sur l'adaptation à la situation sanitaire (information)	22

La séance est ouverte à 9 heures par M. NAJDOVSKI .

M. le PRESIDENT.- La séance est ouverte. Merci à toutes les personnes membres du Conseil d'administration de leur présence aujourd'hui.

Je mentionne que, désormais, le cadre réglementaire depuis la crise sanitaire permet que des réunions comme celle que nous tenons aujourd'hui se tiennent à distance et que les votes qui en résultent soient valides.

Je vais vous demander, Monsieur le Directeur général, si nous avons le quorum.

M. HENNEKINNE.- Nous avons effectivement le quorum ; nous pouvons commencer les débats.

M. le PRESIDENT.- Merci, Monsieur le Directeur général.

Nous devons désigner un secrétaire de séance, Monsieur le Directeur général, parmi les membres du collège des Conseillers de Paris. Je dois donc demander à l'une ou l'un des Conseillers de Paris présent(e) de se porter volontaire ; c'est cela ?

M. HENNEKINNE.- C'est cela même. C'est un rôle très honorifique !

M. le PRESIDENT.- Qui se porte volontaire ? Je n'ose demander !

Ce sera à tour de rôle, chers collègues. Comme le dit M. Hennekinne, c'est vraiment à titre honorifique. *A priori*, cela ne devrait pas poser de problème.

Je propose M. Aqua, par ordre alphabétique.

M. AQUA.- Je suis désolé, mais je dois partir à 10 heures ; je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure option, sauf si la réunion se termine à 10 heures.

M. le PRESIDENT.- Donc Mme Komites ?

Mme KOMITES.- D'accord.

M. le PRESIDENT.- Merci beaucoup, Madame la Conseillère.

Je précise que le dossier papier envoyé aux élus a été allégé de plusieurs documents volumineux :

- Le compte rendu de la précédente séance
- La liasse budgétaire
- Les deux annexes pour information.

Chacune et chacun pourront comprendre que certains documents sont envoyés désormais seulement par voie dématérialisée.

1 - Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 14 septembre 2020

M. le PRESIDENT.- Le compte rendu intégral a été établi par Mme Jeanneret, la sténotypiste. Avez-vous des corrections ou des remarques à apporter à ce compte rendu, dont vous avez été destinataires ?

Pas de remarques ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non.

Le procès-verbal est donc adopté à l'unanimité ; il sera affiché dans les locaux de l'École.

Délibérations budgétaires liées à l'exercice 2020 :

2 - Délibération relative à l'affectation des résultats

3 - DM 2020 (avec BS prenant en compte l'affectation des résultats et modification du plan de comptes)

M. le PRESIDENT.- Ces deux délibérations font l'objet d'un exposé des motifs commun puisqu'elles sont liées et je vous laisse la parole, Monsieur le Directeur général, pour préciser tout cela.

M. HENNEKINNE.- Je vous remercie.

Nous avons effectivement pour cette séance un gros chapitre budgétaire. Les trois premières délibérations budgétaires sont formelles ; les deux premières que nous examinons sont relatives à l'affectation des résultats et au budget modificatif qui en résulte. Elles interviennent tardivement dans l'année. On aurait dû classiquement les adopter au moment de l'approbation du compte administratif, mais compte tenu du calendrier du budget supplémentaire de la Ville et du calendrier électoral décalé à l'été, il a été nécessaire d'attendre que la Ville vote également son budget supplémentaire en juillet pour pouvoir procéder à l'affectation de ces résultats.

Pour mémoire -nous en avons déjà parlé au moment de l'adoption du budget 2020-, le premier exercice de l'établissement public École du Breuil s'était soldé par un excédent de fonctionnement important et « anormal », donc exceptionnel, lié à la montée en puissance progressive de l'établissement.

On avait, notamment sur le budget du personnel, un budget conçu avec 100 % des personnels présents sur l'ensemble de l'année, mais il s'est avéré qu'avec la progressivité des recrutements, un certain *turn-over* a eu lieu cette première année.

Les trois-quarts de cet excédent de fonctionnement étaient imputables aux dépenses de personnel et à quelques dépenses de fonctionnement courant liées à une première année d'exercice, des factures qui arrivent l'année suivante ou des facturations Ville faites au vu du réel, donc qui arrivent aussi en 2020.

Pour cette raison, on a dégagé un excédent exceptionnel que l'on a gardé en réserve et qui va être intégré au budget de fonctionnement. On verra qu'il sera aussi intégré dans l'esquisse budgétaire 2021 par l'École et la Ville.

Pour l'investissement, en apparence, cet excédent est très important ; en réalité, dans ces plus de 800 000 €, 700 000 € sont la réserve attribuée par la Ville pour le démarrage de l'établissement public, réserve qui va rester en fonds de roulement pour palier des difficultés de trésorerie. On va mettre de côté ces 700 000 € et ils resteront à disposition de l'École.

L'excédent réel d'investissement de l'année 219 était de 176 000 €. L'excédent que l'on affecte aujourd'hui est donc de 876 000 €.

Voilà en résumé l'objet de ces deux délibérations budgétaires.

M. le PRESIDENT.- Y a-t-il des demandes de parole sur ce point ?

M. DURAND-BESTRY.- Je suis le représentant des anciens élèves. J'ai rédigé un commentaire global donc je vais me permettre de vous le lire pour éviter de m'énerver [NB : la déclaration ci-dessous reprend in extenso le texte de la déclaration de M. Durand-Bestry, remis en fin de séance au Président du CA] :

« Mesdames, Messieurs les membres du conseil d'administration de l'École du Breuil,

Pour les trois points que nous avons à étudier, le 2, le 3 et le 5, qui ne sont qu'un seul et unique sujet, la diminution de 600 000 € par an du budget de fonctionnement en 2019, 2020 et déjà

prévisionnellement pour 2021, je demande un tableau comparatif des heures d'enseignement depuis 2015 par type de formation.

Nous, l'Association des Anciens Élèves de l'École du Breuil, avons eu des signalements internes et externes très alarmants sur une réduction des heures de formation aux strictes applications des obligations légales depuis une seconde année, en septembre 2020, comme elle n'a jamais été pratiquée.

En 1995, quand j'étais en brevet de technicien, j'avais 40 heures de cours pour 32 heures dans les autres écoles. En 1998, en BTS, j'avais 42 heures de cours pour 35 heures dans les autres écoles.

Les cours qui sont la spécificité de notre école ont diminué comme neige au soleil : reconnaissance des végétaux, histoire des jardins, travaux pratiques, conception paysagère, sous la grande excuse de la réforme des programmes, mais avant, la Direction n'économisait pas sur nos fondamentaux. Les retours des professionnels commencent d'ailleurs à être aussi inquiétants.

Mais quand je parle de professionnels, je ne parle pas de l'entrisme de la Ville de Paris, qui se trouve bien gênée de devoir dire que les idées des supérieurs ne sont pas les bonnes. 600 000 €, c'est d'ailleurs de moins en moins de professionnels qui interviennent pour de moins en moins d'heures : deux professionnels en 2020 contre cinq en 2000, et qui comptaient moins de formations à l'époque.

Des professionnels qui, depuis dix ans, arrivent à voir diminuer leur taux horaire de paiement et des tarifs très bas ; mais ce ne sont que des jardiniers ou des paysagistes ! Vos rémunérations sont à la hauteur de votre mépris !

Des intervenants professionnels qui ne peuvent venir que gracieusement !

Vous me direz... Je prends bien trois jours de congés annuels pour pouvoir assister au conseil d'administration !

Donc Monsieur le Président, je vous demande une rencontre très rapide avec votre Directeur général et mon président de l'Association des Anciens Élèves pour que l'on fasse un point plus que sérieux sur ces questions majeures.

Et bien sûr, je voterai contre l'intégralité de ces points ».

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Monsieur, au-delà des désaccords que vous pouvez avoir avec la direction de l'établissement ou un certain nombre d'orientations, je vous inviterai quand même à la modération dans vos propos parce que je pense que les élus qui sont ici présents font tout simplement leur travail, qui est celui d'être présent dans des institutions dans lesquelles sont aussi représentés les personnels, les élèves et des professionnels également.

Nous essayons tous de concourir, à notre niveau, à faire en sorte que cet établissement fonctionne dans les meilleures conditions possibles. Le fait d'utiliser des termes très forts comme ceux que vous avez utilisés n'est pas de bon aloi...

M. DURAND-BESTRY.- Si !

M. le PRÉSIDENT.- Ce n'est pas forcément la meilleure façon d'appréhender les choses pour essayer de travailler de manière constructive.

Je suis bien évidemment tout à fait disposé, si vous permettez que je termine mon propos... Merci, je vous ai laissé parler tranquillement, si vous souhaitez une rencontre, je suis tout à fait disposé à le faire simplement, je vous invite là aussi à essayer de le faire dans la courtoisie.

Je suis tout à fait prêt à voir tout le monde, à écouter tout le monde, à essayer de trouver des solutions ; maintenant, il faut aussi que l'on essaie de rester quand même dans un minimum de relation courtoise.

M. DURAND-BESTRY.- Excusez-moi... Que l'on soit clair.

Quand on ne dit pas les choses, quand on vous présente les choses de manière tronquée... Les administrateurs de cette école, vous, les élus, si on ne vous présente pas les choses telles qu'elles sont, quand elles sont présentées de manière tronquée, quand elles sont présentées de manière partielle, et donc, partielle, à un moment donné...

Je n'ai aucun intérêt dans cette école, je le fais bénévolement et je le fais avec mon cœur parce qu'à un moment donné, on n'est en train de vous dire que ce qui les arrange.

Si je ne le dis pas avec mes tripes, pourquoi est-ce que je suis là ? Il y a des enseignants en souffrance qui n'ont pas le droit de parler, des élèves qui commencent à aller dans d'autres écoles pour demander s'ils peuvent y aller parce que l'École du Breuil diminue fortement.

Certains professionnels ne veulent plus d'élèves parce qu'ils ne connaissent même plus leurs plantes ! On a un représentant de l'UNEP qui donne son pouvoir non pas à des représentants professionnels comme M. Guéneau ou moi, mais à Mme Komitès !

Je suis professionnel, cela fait 25 ans que je suis dans le métier et ce que vous êtes en train de faire est catastrophique ! Et là, je parle à M. Hennekinne.

S'il n'y a personne pour vous exprimer les choses clairement... On a un très bon résultat, sept élèves entrent dans les grandes écoles cette année, ce sont de très bons résultats, mais c'était les cinq dernières années de cette école. Dans trois ans, on est foutu !

M. le PRÉSIDENT.- Je vais laisser M. le Directeur général essayer de répondre aux points 2 et 3 sur l'affectation des résultats et la DM. On va essayer de rester dans l'ordre du jour.

Par ailleurs, je rappelle que je suis au CHSCT et au CT de l'École du Breuil ; à ce titre, nous avons aussi entendu la voix des personnels enseignants.

Monsieur le Directeur général ?

M. HENNEKINNE.- Je n'ai pas de réponse à faire à la réponse en déclaration liminaire de M. Durand puisqu'elle n'est pas en rapport avec les délibérations en question. J'ai expliqué les raisons de cet excédent d'une première année de fonctionnement dans l'établissement public, qui est sans rapport avec la masse salariale ni avec les montants des vacances payées aux intervenants extérieurs, sur lesquelles je n'ai pas eu d'intervention particulière.

Et évidemment, je suis d'accord pour cette rencontre qui est proposée avec vous.

M. le PRÉSIDENT.- Très bien.

Je vais vous demander de vous exprimer s'il n'y a pas d'autres remarques sur ce point.

1 voix contre.

Adopté à la majorité.

4 - Autorisation d'engager des dépenses d'investissement en 2021

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur le Directeur général ?

M. HENNEKINNE.- Cette délibération est également une nécessité formelle. Elle n'a pas de conséquence sur le fond, mais est liée au calendrier qui, encore une fois, découle du calendrier de désignation des nouveaux administrateurs de l'École et du fait que nous ayons aujourd'hui, en décembre, le débat d'orientations budgétaires.

Dans les établissements publics locaux, comme pour les collectivités locales, le vote du budget doit intervenir dans les deux mois suivant le débat d'orientations budgétaires, donc la prochaine séance,

qui verra l'examen du budget, sera le 27 janvier. D'ici là, l'exercice comptable 2021 aura été ouvert et nous aurons besoin de commencer à engager des dépenses.

Pour le fonctionnement, cela ne pose pas de difficultés puisque cette faculté est ouverte automatiquement par le CGCT, mais pour les dépenses d'investissement, il faut une délibération formelle pour autoriser expressément le Président et le Directeur de l'établissement public à engager des dépenses à hauteur de 25 % des engagements de l'année précédente en attendant le vote du budget.

C'est l'objet de cette délibération.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des demandes de parole ? Non.

Je vais vous demander de vous exprimer sur cette autorisation d'engager des dépenses en 2021.

Adopté à l'unanimité.

5 - Débat d'orientations budgétaires

M. le PRÉSIDENT.- Comme les communes, nous avons un débat sur les orientations budgétaires de l'année à venir. C'est aussi l'occasion de tirer un bilan provisoire de l'exécution du budget en cours.

Monsieur le Directeur général ?

M. HENNEKINNE.- C'est un débat de fond, cette fois-ci.

Petit bilan provisoire d'abord de l'exercice 2020.

Avec le recul de la première année de fonctionnement, on avait pu réorganiser la prévision budgétaire, la faire mieux coïncider avec la réalité et la répartition des dépenses, principalement sur les dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, nous avons anticipé un fonctionnement dans l'année quasiment à plein effectif avec un taux de rotation des personnels dans les normes habituelles et un rythme d'engagement des dépenses lié au fonctionnement normal de l'établissement.

La crise du coronavirus a un peu, comme toutes les organisations, affecté la qualité de ces prévisions, aussi bien en recettes qu'en dépenses, avec un effet qui ne sera pas considérable, mais qui, en dépenses, va sans doute entraîner une moindre consommation des crédits pour des raisons bien compréhensibles, même si l'École a pu reprendre en septembre sur place, et donc, avec un fonctionnement quasiment normal quoiqu'un peu altéré depuis le reconfinement.

Il est vrai que la coupure de mars à mai, et qui s'est prolongée sur le mois de juin puisque les élèves étaient à l'époque en phase de fin d'année, donc avec, soit des examens, soit des stages, donc beaucoup d'entre eux ne sont pas revenus à l'École à ce moment-là, a entraîné une baisse de l'activité.

Qui dit baisse de l'activité dit baisse de certaines dépenses de fonctionnement même si les dépenses de personnel ont bien sûr continué, et elles constituent plus de 80 % du budget de l'École. Il y a eu une baisse des dépenses de fonctionnement supérieure à l'augmentation des dépenses liées à la crise sanitaire puisque nous avons fait des achats de masques et de produits d'entretien et avons eu des prestations de nettoyage plus coûteuses. Ces surcoûts sont inférieurs aux moindres dépenses.

Les recettes ont été relativement moins affectées. Certes, on a quand même dû annuler quelques sessions de formation professionnelle, celles qui, parmi les formations, génèrent des recettes, notamment la permaculture.

En revanche, on a pu faire fonctionner le BPREA de manière conforme aux prévisions. Tous les stagiaires étaient présents. Donc petite baisse sur la formation continue.

Sur l'apprentissage, petite baisse liée à l'effet de la réforme de la formation professionnelle et de son application par les employeurs publics puisqu'on avait fait une prévision sur la base d'un coût par apprenti fixé par les OPCO qui s'applique aux salariés du privé, mais il se trouve que la plupart des collectivités locales Ville et aussi employeurs publics d'État appliquent un « coût décret » fixé par France Compétences qui est, selon les formations, égal ou inférieure au coût OPCO.

Les recettes sont donc un peu en baisse, mais au total, nous avons aujourd'hui une espérance de léger excédent de fonctionnement autour de 80 000 €.

Pour l'investissement, le Covid a impacté la capacité d'intervention de la Direction de l'architecture de la Ville avec un programme de travaux qui s'est engagé de manière relativement faible. Nous avons partiellement compensé par des dépenses d'investissement internes à l'École, notamment d'équipements, d'équipements informatiques, de renouvellement des réseaux, mais le faible engagement sur le programme de travaux va entraîner un excédent sur le budget d'investissement à nouveau en 2020.

Sur cette base-là, quelles sont les orientations que l'on peut aujourd'hui donner du budget 2021 ?

Tout d'abord, eu égard au contexte global, nous avons encore des effets collatéraux de la réforme de la formation professionnelle puisque, sur 2021, sur l'année pleine, nous aurons des contrats financés entièrement selon les nouvelles modalités, et avec un coût par stagiaire. On peut en principe mieux le chiffrer et l'anticiper.

Nous avons aussi l'impact dans l'autre sens, par rapport à l'apprentissage, de la situation économique : l'embellie que l'on a connue à cette rentrée n'est-elle pas une embellie de courte durée et les entreprises du paysage vont-elles être rattrapées par la crise et son impact sur l'emploi d'apprentis ? On le verra en cours d'année et on espère pouvoir continuer à recruter au même niveau que cette année.

Et puis M. Durand parlait tout à l'heure du soutien de la Ville ; celui-ci reste essentiel pour l'École puisque 70 à 75 % des recettes viennent de la Ville ; simplement, la Ville a intégré parce qu'on n'a pas vocation à faire de la trésorerie, l'excédent dont je parlais tout à l'heure et le déduit de la subvention 2021 de fonctionnement.

Dans ce contexte, comment l'École peut-elle s'en sortir ? Quels sont les leviers que possède l'École pour maximiser ses recettes et assurer un budget dans de bonnes conditions ?

Il y a le recrutement. J'ai parlé du recrutement d'apprentissage.

En voie scolaire, nous avons l'espoir, avec l'ouverture du CAP -dont nous allons parler tout à l'heure- de relancer les effectifs sur l'infra-Bac scolaire puisqu'il y avait une baisse tendancielle depuis plusieurs années sur le Bac pro, et le CAP vient compléter une offre de formation et constitue un chaînon qui manquait dans l'offre de formation de l'École.

Du côté des dépenses, on a aujourd'hui des dépenses assez bien contrôlées. La masse salariale est un facteur sur lequel on peut jouer, mais sur lequel il y aura un examen à faire pour de nouvelles missions que l'on va devoir avoir dans la mesure où l'on va être transformé en CFA et devoir assurer une certification qualité tout au long de l'année et les trois années à venir.

On verra plus en détail les conséquences de ces nouvelles missions en termes de personnels au moment du budget. On a d'ores et déjà prévu une masse salariale légèrement en hausse par rapport à l'exécution de l'année 2020.

Voilà pour l'aspect fonctionnement.

Pour le budget d'investissement, on repart en début d'année avec les excédents des deux dernières années, les dotations aux amortissements, des crédits qui avaient été mis de côté pour financer les premières études techniques liées à l'opération de restructuration, donc on a un point de départ hors subvention Ville de 700 000 €.

Ceci va nous permettre notamment de financer la poursuite du renouvellement de l'équipement de l'École, notamment mécanique pour le domaine et également informatique, et de réaliser quelques travaux internes à l'École, notamment des travaux de réfection d'allées, du terrain de sport, etc.

Par ailleurs, une grosse opération devra être engagée par la Direction du patrimoine et de l'architecture sur les installations de chauffage pour environ 400 000 €.

Enfin, la Ville s'est engagée, en fonction des besoins de l'École et de l'engagement des études liées à la restructuration, à amender ce budget supplémentaire à hauteur d'1 M€. Ce point a été mentionné dans la délibération de subvention à l'École qui sera présentée au Conseil de Paris du mois de décembre.

Voilà les grandes orientations.

En fonctionnement, pour un budget 2020 qui s'établissait à 6,3 M€, notre prévision sur 2021 est de 6,27 M€ en dépenses comme en recettes -on présente toujours un budget équilibré- et pour l'instant, en attendant le budget supplémentaire de la Ville, en investissement, on est à 700 000 € en recettes et en dépenses.

Par ailleurs, le débat d'orientations budgétaires doit examiner les engagements pluriannuels. Pour l'instant, dans la mesure où l'opération de restructuration n'a pas commencé, les engagements pluriannuels sont surtout sur le fonctionnement. Ce sont bien évidemment les contrats et la situation de personnels titulaires des personnels de l'École, qui sont des engagements de long terme, et également les engagements de l'École vis-à-vis d'organismes financeurs sur les formations :

- ☞ Les agréments avec le ministère de l'agriculture pour un certain nombre de modules de formation
- ☞ Les conventions avec Paris Saclay et l'ADAF pour l'apprentissage.

Ceci constitue l'ensemble de nos engagements pluriannuels.

Enfin, l'endettement est un non-sujet pour l'instant : l'École n'a pas eu à solliciter d'instruments financiers, que ce soit en fonctionnement ou en financement. On espère que ce ne sera pas nécessaire dans les années à venir compte tenu du soutien de la Ville et de la possibilité que l'on aura d'aller demander une subvention à d'autres organismes ou collectivités, je pense notamment à la Région Île-de-France.

Voilà une présentation brève de ces orientations pour 2021.

M. le PRESIDENT.- Merci, Monsieur le Directeur général.

J'ouvre le débat. Qui souhaite intervenir ?

M. DURAND-BESTRY.- Je reviens toujours sur le même sujet parce que, comme je l'avais dit dans mon propos, ce sont bien les trois mêmes points, le 2, le 3 et le 5. Nous sommes au point 5.

On entérine que l'on fait des économies, on développe des projets, on rouvre la classe de CAP, mais avec un budget moindre qu'à l'origine. On ne parle pas des réductions qui ont été faites des cours donc c'est entériné.

Dans le débat d'orientations budgétaires, je voudrais bien voir comment on fait le rattrapage de ce qui n'a pas fonctionné ces deux dernières années. Nous n'avons pas été informés pendant ces conseils d'administration des réductions. On nous parlait toujours du fait que l'on appliquait la réforme, mais on ne nous a jamais prévenus que l'on réduisait les heures de cours, et ce, sur le fondamental de l'École du Breuil.

On entérine que la reconnaissance, ce n'est pas utile, que la connaissance des végétaux, ce n'est pas utile... C'est catastrophique !

M. le PRESIDENT.- D'autres interventions ?

M. PERROT.- Concernant l'apprentissage pour la reconnaissance des végétaux, etc., personnellement, je suis dans l'établissement depuis trois ans et le niveau est très bon. Mon point de vue personnel est que les élèves doivent travailler derrière. S'il n'y a pas de travail, cela ne va pas aller.

M. DURAND-BESTRY.- Je ne remets nullement en cause le sujet, mais moi, j'avais cinq heures de reconnaissance de végétaux.

M. GABORIEAU.- Le deuxième représentant des élèves veut intervenir, Monsieur le Président.

M. GENRE.- Bonjour. Je suis nouveau à l'École du Breuil. À mon avis, il manque des cours de reconnaissance des végétaux. Quand je suis venu aux Portes ouvertes, on a présenté l'École comme une école différente, qui proposait davantage de cours, mais bien que le niveau soit très bon, il n'y a pas assez de cours. Pourtant, c'est une matière fondamentale dans l'enseignement du paysage.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GUENEAU.- Monsieur Durand s'exprime avec force sur ce sujet des fondamentaux, mais je connais son engagement. La colère qu'il exprime doit être à la hauteur de son engagement, à n'en pas douter ! Je le sais capable de participer avec modération à une vraie réflexion à laquelle il invite, et qui me semble effectivement importante à la lumière de ce qui est dit, notamment sur ces fondamentaux de l'enseignement horticole.

En effet, on ne peut pas faire l'économie d'un examen précis de cette évolution des nouveaux enseignements en termes de taux horaire, et les interventions des deux élèves sont assez intéressantes puisqu'elles jettent la lumière sur l'intérêt d'un tel examen. Il y a manifestement un désaccord qui semble pointer entre les deux élèves, en tout cas, la nécessité de creuser cette question.

Je forme le vœu que nous puissions -M. le Président invite à agir en ce sens- avoir un examen tout à fait serein et constructif pour partager ensemble, et du coup, avoir une projection plus assurée sur ce qu'il conviendra de faire pour l'avenir dès 2021.

Plus précisément, sur le budget 2021, en matière de dépenses, j'ai noté les 700 000 € en investissements. Toutefois, puisque je crois qu'Alexandre indiquait que 400 000 € seraient consacrés à la rénovation de la chaudière.

Je comprends qu'il faille chauffer le bâtiment A, mais il va rester 300 000 € pour tout un ensemble de postes de dépenses avec la poursuite du renouvellement informatique, puisque des choses ont déjà pu être faites en 2020 -à la faveur d'autres engagements qui, n'ayant pas été opérés, ont libéré des possibilités d'engagement dans ce sens-, le renouvellement informatique, les investissements en matériels mécaniques, les travaux intérieur/extérieur, etc.

Sur des sujets dont on sait qu'ils coûtent un peu d'argent, je m'interroge sur les 300 000 €. A-t-on à cette heure une prévision, une partition des investissements qui sont envisagés dans ces différents domaines ?

M. HENNEKINNE.- Monsieur Durand faisait état d'une baisse des dépenses de personnel ; j'ai un budget de personnel en hausse par rapport au prévisionnel budgétaire 2020 et il n'y a pas eu de baisse de la masse salariale de l'École cette année ni des enseignants ni des autres catégories de personnel. Je souhaiterais que l'on déconnecte le débat sur les rémunérations d'une part et sur les heures de formation d'autre part.

Il faut effectivement engager ces 400 000 € de rénovation de chaudière ; on a une petite centaine de milliers d'euros pour des travaux qui seront menés par la Direction de l'architecture pour la poursuite des travaux de rénovation, notamment remplacement de menuiseries, etc., et 200 000 € qui sont des dépenses de l'École en termes d'équipements de travaux que j'ai mentionnés aussi : terrain de sport,

rénovation d'allées et équipements à la fois scolaires, informatiques et du domaine, des achats de véhicules notamment programmés.

Quant aux études préliminaires à l'opération de restructuration, les besoins qui avaient été estimés à 300 000 € pour une première phase sont de toute façon fléchés à la DCPA et feront l'objet de cet abondement au budget supplémentaire. Cela dépend du vote du programme d'investissements de la mandature.

M. le PRESIDENT.- Dans les interventions diverses sur le sujet, il y a eu des questions relatives aux cours fondamentaux et à la question du volume de ces heures de cours. Il n'est pas inutile que l'on ait une réflexion à ce sujet.

M. HENNEKINNE.- Oui. On va en dire un mot, mais cela doit faire l'objet de débats internes à l'École. Des réunions vont être organisées là-dessus. À la rentrée dernière, et cela avait été annoncé déjà au cours de l'année précédente, 2018-2019, dans les objectifs de l'École, il fallait prendre en compte la qualité de la répartition du temps scolaire/extrascolaire.

Je parle du cycle -Bac en voie scolaire puisque les apprentis, M. Genre le sait, sont limités aux 35 heures, qu'ils soient en entreprise ou en formation. On ne peut pas leur imposer au-delà des 35 heures et certains nous l'ont fait remarquer.

Pour le-Bac pro scolaire, on peut difficilement imaginer d'avoir des semaines aussi lourdes (39h par semaine en terminale) ; la qualité de l'enseignement n'est pas nécessairement la quantité des heures que l'on empile et je souhaiterais -mais on n'y est pas encore arrivé- pouvoir retrouver une demi-journée de liberté pour les élèves pour qu'ils puissent mener des activités extrascolaires, éducatives ou sportives.

Ce n'est pas possible aujourd'hui compte tenu de leurs emplois du temps extrêmement chargés, même si quelques réductions ont été menées au cours des deux dernières rentrées.

M. le PRESIDENT.- Je pense que tout le monde a bien entendu quels sont les sujets sur la table. Même si on est sur un débat d'orientations budgétaires, ces questions méritent d'être traitées dans le cadre adéquat. C'est bien noté et cela fera l'objet d'une réflexion et d'une discussion avec toutes les parties concernées.

D'autres interventions ? Non.

Y a-t-il un vote ?

M. HENNEKINNE.- Il n'y a pas de délibération, mais un vote. On constate l'existence du débat et l'accord -ou le désaccord- sur les orientations de la part des membres du conseil d'administration.

M. le PRESIDENT.- Très bien. On passe donc au vote sur ce débat d'orientations budgétaires à l'issue de ce débat.

1 vote contre, M. Durand-Bestry.

Le débat d'orientations budgétaires est adopté à la majorité.

6 - Contrat d'objectifs et de moyens (COM) avec la Ville de Paris

M. le PRESIDENT.- Ce COM est l'aboutissement d'un long processus d'élaboration puisqu'il a été mené en concertation avec les personnels en 2017 et 2018, présenté aux élus de la troisième commission du Conseil de Paris en juillet 2018 par Pénélope Komitès au moment de la création de la régie personnalisée, retravaillé avec la Direction des espaces verts et de l'environnement -DEVE-, puis rédigé et communiqué aux représentants du personnel de l'École en décembre 2019.

Le calendrier électoral plus la crise sanitaire ont différé l'examen de ce document, qui a fait l'objet d'une réunion entre l'équipe de Direction et les représentants du personnel en octobre. Il a été

présenté au comité technique du 20 novembre et c'est aujourd'hui cette version qui vous est présentée, sachant qu'elle sera aussi examinée au Conseil de Paris en décembre.

Monsieur le Directeur général, peut-être pouvez-vous rappeler les grandes orientations ?

M. HENNEKINNE.- Oui. Monsieur Lacroix pourra compléter puisque c'est un document qui, techniquement, a été travaillé en lien étroit avec la DEVE et également avec la Direction des finances pour la dernière partie.

Tous les établissements publics dépendant de la Ville de Paris ont un COM avec cette dernière qui permet de fixer un certain nombre d'indicateurs à suivre ou à atteindre pour conforter le financement que la Ville octroie à ces établissements, ceux-ci existant pour mener à bien des politiques en partie liées aux objectifs de la Ville de Paris.

Ce contrat s'est décliné en application de la note d'orientation stratégique elle-même approuvée en juillet 2018 au moment de la création de la régie personnalisée. Ces cinq axes reprennent ceux de la note d'orientation stratégique, la déclinent et la chiffrent.

↳ Le premier objectif stratégique était le développement des formations liées à la gestion du végétal en ville et de l'agriculture urbaine. Ce sont des objectifs qui se déclinent à la fois en termes de maintien, voire d'augmentation, des effectifs, que l'on va suivre, d'ouverture, d'élargissement de l'offre de formation. Certains objectifs ont déjà été atteints puisque la genèse du contrat est déjà relativement ancienne ; en fait, on l'adopte un peu en milieu de parcours ; 2021 devrait déjà voir le travail de renouvellement, voire de réorientation de ce contrat pour la période 2022-2024.

Par exemple, le projet d'ouverture d'un mastère en apprentissage avec Paris Saclay a été atteint puisque cette formation a ouvert en 2019.

Un deuxième objectif est également en voie d'être atteint puisqu'il s'agit de l'ouverture d'un CAP jardinier paysagiste en voie scolaire.

Ensuite, nous avons des objectifs concernant le développement des formations liées à l'agriculture urbaine et à la biodiversité.

En matière d'agriculture urbaine, cela a d'abord été la transformation de l'expérimentation en brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole et le doublement des effectifs, qui est intervenu en janvier de cette année. Il y a également eu le doublement des sessions ouvertes à des professionnels ou à des amateurs pour la permaculture et la création de nouveaux modules de formation pour le grand public dans le cadre du plan biodiversité. Ce sont les fameux cours du samedi matin.

↳ Le deuxième objectif est lié à la pédagogie et à l'accompagnement des élèves, donc à l'ouverture de l'École à tous les publics, d'abord en termes de diversité. Nous avons un objectif en termes de mixité, ce qui est très important dans le domaine du paysage puisque nous avons des métiers, en tout cas pour les niveaux de formation bac et infra, encore très masculins. L'objectif, et on le voit depuis quelques années avec la création de modules locaux plus ouverts sur la nature et la biodiversité, l'agriculture urbaine, que ce renouvellement de modules peut être de nature à attirer un public plus divers. On a donc une augmentation progressive du taux de finalisation dans l'infra-bac et on s'en réjouit.

Il y a aussi tout un travail de promotion au niveau de la profession et de l'établissement pour poursuivre cette tendance et faire en sorte qu'elle s'amplifie sur la prochaine période.

Il y a aussi des objectifs de diversification du recrutement. On les mesure notamment par le taux d'accès de bacheliers professionnels en BTS, que ce soit en post-scolaire ou en apprentissage. Les objectifs nationaux ont été fixés pour l'année 2021 -mais ils sont déjà atteints cette année- de 35 % en voie scolaire et en apprentissage, on a un taux plus élevé. On a fixé un objectif à 50 % et il a déjà été dépassé l'an dernier.

Dernier point : la notion de centre de ressources, qui se décline notamment au travers de la bibliothèque de l'École, réseau des bibliothèques de la Ville de Paris.

↳ Troisième objectif stratégique : le renforcement des liens avec la Ville et la DEVE. Ils sont consubstantiels à l'existence de l'École, mais il faut trouver les moyens de faire remonter le taux de présence de nos anciens élèves dans les effectifs de la DEVE.

Certaines sections sont assez propices puisque notamment les adultes en cours du soir sont assez nombreux à passer les concours de jardinier ; le CS élagage continue à alimenter le concours de bûcheron, mais on en a parlé hier avec la directrice des espaces verts, c'est un point sur lequel il faut que l'on trouve des solutions pour plus attirer, à la fois côté Ville et côté École.

L'École forme aussi les personnels de la DEVE. Cette année a été un peu particulière en raison du Covid et les effectifs ont fortement chuté, mais c'est conjoncturel, on espère atteindre l'an prochain les cohortes que l'on connaissait ces dernières années autour de 2 500 stagiaires inscrits par an, mais avec l'objectif de développer de nouvelles formations en lien avec votre feuille de route et celle de Mme Pulvar.

On envisage déjà pour le catalogue 2022 un certain nombre de nouvelles formations permettant de mieux prendre en compte les objectifs de végétalisation des espaces publics. Elles vont s'adresser au public de la DEVE et devoir s'élargir à la Direction de la voirie et des déplacements, et à la Direction de l'urbanisme.

C'était le troisième objectif stratégique, avec aussi des indicateurs relatifs aux expérimentations menées avec la Ville, qui sont relativement nombreuses sur le domaine avec la DEVE et la Direction de la propreté et de l'eau.

↳ Le quatrième objectif est l'ouverture extérieure de l'École. Nous avons déjà plusieurs conventions signées l'an dernier avec des communes du Grand Paris, Clichy-sous-Bois et Fresnes. Nous avons aussi été approchés par Sevran, qui a des projets de développement de l'agriculture urbaine et qui souhaite que l'École puisse y contribuer.

Nous sommes également en contact avec ces communes et avec la mission Métropole du secrétariat général pour contribuer à la formation des personnels des collectivités de la Métropole du Grand Paris.

Concernant l'ouverture internationale, il y a eu dans le passé un professeur dédié à cette mission ; il va falloir que l'on renforce notre approche en termes de RH puisque c'est une mission obligatoire dans le cadre de la création du CFA et qui est nécessaire puisque l'École a des liens anciens avec un certain nombre d'établissements des pays limitrophes. Il serait également souhaitable de s'intégrer à nouveau dans des programmes Erasmus pour envoyer des groupes en découverte professionnelle à l'étranger, que ce soit en voie scolaire ou en apprentissage.

On a fait un premier pas avec la French Heritage Society, interrompu par le Covid puisqu'on devait avoir un stagiaire l'an dernier et deux cet été. On espère qu'au moins un pourra partir aux États-Unis en stage de longue durée dans des institutions états-uniennes de gestion d'espaces verts et on va accueillir un stagiaire en retour à l'École.

C'est un point sur lequel nous sommes un peu en retard sur notre plan de marche ; le Covid n'a pas beaucoup aidé, les échanges internationaux étant un peu au point mort au niveau universitaire en ce moment.

Le rayonnement auprès du public, ce sont tous les partenariats que l'on peut établir avec le grand public, donc les manifestations propres à l'École, qui sont traditionnelles et qui se poursuivent. Elles sont interrompues en 2021, mais nous recevons aussi des sollicitations externes nombreuses pour des interventions auprès de partenaires ou parce que des partenaires viennent à nous pour des interventions artistiques, par exemple, ou autres.

✎ Le dernier objectif de ce contrat est d'améliorer le fonctionnement de l'École en termes de locaux, de qualité d'accueil à la fois auprès des élèves, des stagiaires, des intervenants externes et du grand public. Une partie repose sur le projet de restructuration, mais on sait que c'est un projet au long cours, et dans le court terme, au budget d'investissement, les subventions exceptionnelles dont l'École a bénéficié en 2019 et 2020 ont déjà permis d'amorcer la pompe pour procéder à un renouvellement important d'un certain nombre de matériels d'équipement.

Ce n'est pas toujours visible quand on remplace les *switchs* dans la baie de brassage, mais c'est quand même une dépense de 50 000 € qui permet d'avoir un réseau plus stable et sûr. J'espère que l'on n'aura pas de coupures aujourd'hui ! C'est une intervention qui date de la semaine dernière.

Dernier point : l'autonomie financière de l'École.

Entre 2019 et 2020, nous avons accru notre indépendance financière de cinq points, ce qui est quand même assez important, notamment en augmentant les effectifs des formations agriculture urbaine et permaculture et des recettes propres supérieures.

On espère poursuivre la tendance même si 2021 sera peut-être une année de stabilisation compte tenu des autres chantiers structurants -dont on va parler juste après- qui nous attendent.

M. le PRESIDENT.- Merci, Monsieur le Directeur général.

J'ouvre la discussion sur le COM avec la Ville de Paris.

Mme KOMITES.- Je voudrais remercier tous ceux qui ont participé à ce projet d'établissement. Comme l'a dit Christophe, cela a été un très long travail, mais c'est intéressant, et surtout, intéressant dans la dynamique de la mandature, avec notamment tout ce travail sur l'agriculture urbaine, la végétalisation et l'objectif de faire de cette école une école qui puisse permettre de remplir les objectifs que nous nous sommes fixés au niveau parisien.

M. le PRESIDENT.- Merci pour cette intervention.

Je me permets de compléter en disant qu'il y a une dimension que vous avez mentionnée, Monsieur le Directeur général, qui me paraît particulièrement intéressante : la dimension métropolitaine.

De par sa localisation, l'École elle-même a déjà un rayonnement métropolitain, donc le fait que l'École soit motrice pour permettre des formations, notamment aux personnels des collectivités de la Métropole du Grand Paris sur les enjeux autour du végétal, me semble particulièrement intéressant. À ce titre, je suis très heureux aussi que l'École ait ce *leadership* sur cette question.

On a très certainement aussi à développer ce côté et à montrer tout simplement le savoir-faire et l'excellence qui sont présents à l'École pour permettre aux autres collectivités d'agir elles aussi au service de leurs concitoyens. C'est aussi une orientation tout à fait intéressante.

D'autres demandes d'intervention ?

M. DURAND-BESTRY.- Suite à mes propos liminaires, que l'on soit clair : le COM est excellent, il est moteur. En revanche, je m'inquiète toujours énormément des moyens qui sont mis en fonctionnement pour pouvoir les mettre en œuvre. On a des baisses de moyens avec des orientations supérieures. À un moment donné, il y a quelque chose qui ne va plus fonctionner.

Autre sujet de fond : j'entends bien l'indépendance et le besoin de recettes. La formation professionnelle et la formation continue sont un gage de recettes, il ne faudrait pas que la formation initiale en pâtisse parce qu'elle ne fait que coûter. Car ce ne sont que des dépenses.

M. le PRESIDENT.- Pas d'autre demande de parole ?

Monsieur le Directeur général ?

M. HENNEKINNE.- Un complément et quelques éléments de réponse.

Ce document, qui a fait l'objet d'une réunion de travail décalée de plusieurs mois à la rentrée avec les personnels, qui a été fait l'objet de quelques amendements, puis qui a été présenté au comité technique de l'École, a été validé dans ce cadre.

Pour répondre à la remarque de M. Durand sur la formation initiale, il ne s'agit pas de favoriser l'un au détriment de l'autre. Les formations initiales sont des centres de coût et aussi de recettes, car je rappelle que la DRIAAF est censée nous payer à hauteur des salaires des enseignants, ce qui est le cas, mais en fonction des effectifs. Quand il y a 10 élèves par classe, on gagne moins qu'avec 25.

Par ailleurs, les apprentis font l'objet d'un paiement à l'apprenti. L'apprentissage est donc aussi un centre de recettes en plus d'être un centre de coûts même si, sur ces activités, la subvention de la Ville est nécessaire pour compléter les subventions qui ne couvrent pas l'ensemble des coûts de fonctionnement de ces formations.

M. le PRESIDENT.- Je vous demande de vous exprimer sur ce COM avec la Ville de Paris.

1 abstention, M. Durand-Bestry.

Le COM est adopté à la majorité.

7 - Projet d'établissement : actions à engager en 2021 et 2022

M. HENNEKINNE.- Cette délibération est un complément du contrat d'objectifs et de moyens et de la note d'orientations stratégiques dont j'ai parlé tout à l'heure, et qui figure en annexe du dossier, en tout cas dans l'envoi fait par mail.

Un établissement d'enseignement secondaire se doit d'avoir un projet d'établissement. Dans le cas de l'École du Breuil, nous étions dans un contexte un peu particulier puisque la discussion du projet d'établissement était concomitante, faisait partie intégrante de la discussion sur le projet de transformation et a donné lieu à un certain nombre de productions dont je viens de parler, dont celle que nous venons d'approuver.

Quand, en 2019, nous avons réfléchi à la manière de relancer le travail pour avoir un document intitulé « projet d'établissement », il y a eu une certaine réticence à repartir sur un travail de rédaction de documents de fond puisqu'ils auraient été redondants à la fois dans le travail et la production avec ce qui avait déjà été introduit dans le cadre du COM et de la note d'orientations stratégiques.

L'idée a plutôt été de se tourner directement vers la définition d'un plan d'action, donc des réunions de travail ont été menées au cours de l'année scolaire 2018-2019, puis repris, synthétisé, priorisé à la rentrée 2019. Le travail s'est ensuite fortement ralenti du fait de la crise sanitaire et a été repris à cette rentrée.

Nous sommes maintenant en phase opérationnelle. L'idée est de voir quels moyens on peut mettre derrière les différentes actions sachant que, dans la liste des actions proposées en annexe du plan pour l'année 2020-2021, un certain nombre d'actions sont déjà en cours. Le reliquat des actions à engager n'est pas si important que cela même s'il demande des moyens spécifiques que l'on va -ou pas- réussir à dégager cette année. En tout cas, il faut absolument qu'on le fasse pour la prochaine rentrée si on n'arrive pas à le faire à celle-ci. Dans ce document figurent des actions pour cette année et l'année prochaine.

Ce sont des actions fortement liées au fonctionnement direct de l'établissement. On est moins sur des projets de la mandature et l'environnement externe ; on est plus sur des choses centrées sur les enseignements, les élèves, sur le domaine, mais qui participent globalement du contrat d'objectifs et de moyens conclu avec la Ville.

On voit évidemment apparaître l'aspect « reconnaissance des végétaux », le CAPA (CAP agricole), l'ouverture internationale et la question du temps scolaire et du lien avec les professions du paysage, ce qui est important.

Je ne vais pas décrire chacune de ces actions, vous avez pu en prendre connaissance dans le dossier. Sachez qu'elles ont fait l'objet d'un travail approfondi et participatif avec l'ensemble des agents et d'un travail de synthèse en comité de direction élargi, en tout cas avec toutes les catégories de personnel.

Ce document a également été présenté et validé en comité technique la semaine dernière.

M. le PRESIDENT.- Merci, Monsieur le Directeur général.

Des demandes d'intervention sur le projet d'établissement ?

Mme LEMARDELEY.- Oui, un petit mot, Monsieur le Président.

Merci pour ces actions très intéressantes. Je me demande si, dans le domaine de l'international, vous ne devriez pas plus mettre en avant vos relations avec d'autres écoles, par exemple l'EIVP, une autre école d'ingénieurs de la Ville de Paris et l'Agro, puisque vous avez un mastère avec Paris Saclay.

Je vois que Gilles Trystram, Président d'AgroParistech, fait partie de ce conseil d'administration. L'international est très difficile. Dans certaines écoles qui ont une plus grande surface ou une ancienneté plus importante dans ces relations internationales, peut-être pourriez-vous bénéficier de leur expérience.

C'est purement théorique, mais je pense qu'il y a quelque chose à faire de ce côté-là.

M. HENNEKINNE.- Effectivement, c'est une suggestion intéressante. On n'a jamais perdu le contact avec l'EIVP, on essaie de travailler à des actions structurées pour l'année prochaine et les années suivantes. On n'avait pas abordé la question d'un avis possible aussi bien pour ParisTech que pour Paris Saclay que pour l'EIVP sur l'international, mais cela pourrait effectivement nous aider.

L'École a ses propres réseaux, mais ces établissements d'enseignement supérieur sont beaucoup plus structurés et ont une plus longue expérience que nous dans ce domaine. Je retiens cette suggestion.

M. TRYSTRAM.- Je rebondis sur ce que Mme Lemardeley vient de dire.

Je l'avais déjà dit : c'est complètement ouvert. On dispose d'un service qui s'occupe de toutes les questions européennes -il y a quatre personnes-, et notamment sur tout ce qui est technique dans le montage des dossiers, on peut apporter une aide et c'est complètement ouvert. La suggestion est bonne.

J'en profite pour rebondir sur un autre point : dans le contrat d'objectifs et de moyens, il y a une dimension du lien au citoyen et je pense que, là-dessus, avec AgroParisTech ou avec l'École du paysage, il y a des choses à faire qui pourraient enrichir les actions parce qu'on a beaucoup de demandes de la part des citoyens, et évidemment sur Paris, qui ont envie de s'intéresser à toutes ces questions d'agriculture, de végétalisation dans la ville et plus loin dans la Métropole.

On organise un certain nombre de débats, de discussions. J'ai vu qu'il y a mise à disposition d'ouvrages, etc., mais il pourrait aussi y avoir des actions concertées et qui seraient intéressantes parce qu'on est dans un contexte où les citoyens ont envie -ce n'est pas à moi de le dire aux élus- de donner leur point de vue, de participer et ce n'est pas AgroParisTech tout seul comme ce n'est pas l'École du Breuil toute seule qui peut répondre à toutes les questions.

Il y a aussi des actions qu'il serait intéressant de promouvoir. En tout cas de mon côté, si on peut les mettre en œuvre, je les accompagnerai.

Mme LEMARDELEY.- Je m'étais dit la même chose concernant l'implication des citoyens, ce qui renforcerait aussi la visibilité de l'École. Je me demandais si on ne pourrait pas utiliser la concertation

sur le PLU bioclimatique qui s'ouvre là puisqu'on vote le démarrage du processus qui va être très participatif.

Ne pourrait-on pas impliquer l'École du Breuil pour inciter les élèves et les professeurs à donner leur avis par les canaux mis en place au niveau de la Ville pour cette concertation de grande ampleur ? Ce serait une expérience intéressante pour tout le monde.

M. le PRESIDENT.- Bien sûr. J'abonde tout à fait dans le sens de ce que tu viens de proposer.

M. PERROT.- La création d'une CPGE en paysage est intéressante ; en même temps, cela nous permet de réunir la CPGE de Montreuil et celle de Versailles, de créer un lien entre les trois s'il y a cette ouverture, et même de l'ouvrir à l'international.

Je ne sais pas si cela peut être une idée ou pas. Ce serait une sorte de partenariat entre différentes écoles.

M. le PRESIDENT.- Merci pour cette proposition ; M. le Directeur général réagira.

M. HENNEKINNE.- J'enregistre.

Je pense que, sur la question de la CPGE, on ne va pas pouvoir faire l'impasse de discussions avec Versailles et peut-être Montreuil parce que si on se positionne en termes de concurrents, dans la mesure où Versailles intègre maintenant le post-bac, enfin une « prépa » intégrée, et que Montreuil est bien établie, cela risque d'être compliqué, d'autant que l'on est sur une formation dont on ne sait pas encore comment elle peut être financée et je ne suis pas sûr que le ministère la finance. Il pourrait être intéressant d'avoir cette approche partenariale.

Je remercie M. Perrot pour cette idée dans la mesure où le milieu des « prépas » est très concurrentiel ; il est compliqué d'avoir une approche en termes de projet autonome sur ce sujet. Cela pourrait être intéressant de voir s'il y a des possibilités de créer des liens.

Pour Montreuil, je serais plus réservé parce qu'il y a une vieille tradition de concurrence avec cette école. Il y a des manières pas très correctes de Montreuil vis-à-vis de l'École, mais rien n'est jamais perdu donc je retiens l'idée.

M. GUENEAU.- Je l'avais indiqué dans un précédent conseil d'administration donc je le redis ici, sur le sujet de l'international : Hortis a développé des liens avec le World Urban Parks, qui est une fédération internationale et qui réunit dans le monde entier des responsables de parcs et jardins dans certaines grandes villes de la planète, par conséquent, à l'instar des relations qu'Hortis a d'ailleurs avec les écoles en France, il est bien évident qu'il y a dans ce réseau des relations de collègues avec des écoles à l'international.

J'entrevois donc qu'il y a peut-être des passerelles, en tout cas quelques facilitations que nous pourrions peut-être examiner. En tout cas, je mets au service de l'École et de ce projet les liens et les possibilités qu'Hortis peut proposer sur les mises en relation à l'international.

Cela peut être une piste intéressante dans le cadre de ce développement.

M. le PRESIDENT.- Merci beaucoup pour toutes ces propositions et suggestions ; elles seront regardées avec beaucoup d'attention par la Direction de l'établissement et par nous-mêmes.

Je vous propose là aussi de vous exprimer sur ce projet d'établissement.

Y a-t-il des oppositions à ce projet d'établissement et aux actions à engager en 2021-2022 ? Je n'en vois pas.

Des abstentions ?

M. DURAND-BESTRY.- Oui, une abstention.

Le projet est adopté à la majorité.

8 - Création d'un centre de formation d'apprentis à l'École Du Breuil et protocole de sortie du CFA des métiers du paysage

M. le PRESIDENT.- Monsieur le Directeur général ?

M. HENNEKINNE.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai parlé tout à l'heure des chantiers importants qui nous attendent cette année et qui nous sont un peu imposés par les circonstances. Juste avant la création du CFA, il y en a un connexe parce qu'également lié à la loi de réforme de la formation professionnelle. Il ne fait pas l'objet d'un vote, mais j'en parle très rapidement parce qu'il a été examiné en comité technique : la certification qualité.

La loi de 2018 et ses décrets d'application obligent les établissements de formation professionnelle et les CFA à obtenir une certification qualité qui s'appelle Qualiopi au 1^{er} janvier 2022 pour les centres de formation continue et les CFA et dès 2021 pour les nouveaux CFA.

J'en parle parce que le fait de créer un CFA pour la rentrée prochaine nous oblige préalablement à être certifiés sur l'aspect « apprentissage » à la fin de cette année scolaire.

Par ailleurs, les formations ouvertes au public nécessitant des financements externes comme la permaculture ou l'agriculture urbaine devront également entrer dans cette démarche de certification. Il est vrai que ce sont les conséquences de la loi qui ont également un effet rebond de la création du CFA.

Ce CFA lui-même n'était pas dans le projet d'établissement, on n'en parle pas dans le COM ni dans la note d'orientations stratégiques, et pour cause : ce n'était pas du tout une nécessité dans la mesure où la plupart des CFA ou des établissements qui dispensent des formations en apprentissage le font souvent en réseau, qu'ils soient publics ou privés.

C'était notre cas ; nous avons adhéré en 2007 au CFA des métiers du paysage géré par l'ADAF, qui est une association comportant 11 établissements.

Or, du fait de la loi Avenir professionnel qui libéralise le domaine de la création des CFA, notamment avec l'objectif de permettre aux entreprises de créer des CFA internes, des mesures de protection contre cette concurrence accrue ont été prises par des réseaux d'enseignement.

C'est le cas des Orphelins d'Auteuil, qui a créé son CFA national, et du CNEAP, le réseau des établissements catholiques de l'enseignement agricole, qui crée des CFA régionaux, donc un CFA en Île-de-France.

Or, ces deux groupes d'établissements étaient les deux principales composantes du CFA auquel nous appartenons et ils ont annoncé au cours de l'année 2020 leur souhait de sortir de l'ADAF et on n'a pu que constater avec l'ADAF qu'il ne restait plus dans le CFA que nous et l'Institut national des jeunes sourds, qui a une douzaine d'apprentis et qui va cesser son activité ou rejoindre un réseau État lié aux formations sociales. En effet, l'INJS est rattaché au ministère des Affaires sociales.

L'ADAF va cesser son activité à la fin de l'année 2021 pour nous laisser le temps de nous organiser et le choix que nous sommes amenés à faire aujourd'hui est celui de rejoindre ou pas un réseau local. Il n'existe pas en Île-de-France de réseau public de l'apprentissage ni de l'UNREP, qui est la fédération de l'enseignement privé à laquelle nous sommes rattachés pour l'enseignement agricole.

Et on ne peut pas rejoindre le CNEAP, qui est un réseau professionnel, cela n'aurait pas de sens.

La vocation des Orphelins d'Auteuil est autre puisqu'ils ont des liens forts avec l'Aide sociale à l'enfance. Ce sont des établissements d'hébergement et de réinsertion sur un créneau très différent de celui de l'École du Breuil.

Le choix que je vous propose aujourd'hui, qui va devoir faire l'objet d'une analyse très rapide en début d'année sur ses implications en termes de questions financières et administratives et de RH associé, est celui de la création d'un CFA propre.

Il faut savoir aujourd'hui que l'ADAFa gérait avec deux personnes il y a deux ans et une personne depuis un an, 11 établissements. Si on fait un prorata, on a un dixième d'ETP à récupérer, mais c'est sans doute plus que cela puisqu'il y avait une mutualisation des tâches au sein de l'ADAFa que nous n'aurons plus.

On va se voir transférer un certain nombre de tâches administratives et financières puisque c'est cela que faisait principalement l'ADAFa, et c'est possible parce que nous avons une surface en termes de nombre d'apprentis qui le permet.

On a au total 150 apprentis à l'École ; si on enlève ceux qui sont à Paris Saclay et qui dépendent du CFA Union, il y a 122 apprentis avec l'ADAFa.

C'est la raison pour laquelle je propose aujourd'hui la création d'un CFA de l'École du Breuil et l'approbation du protocole associé, qui est un protocole de sortie négocié avec l'ADAFa, avec effet progressif entre juin et décembre 2021.

M. le PRESIDENT.- Merci, Monsieur le Directeur général.

Des demandes d'intervention ?

M. DURAND-BESTRY.- Je n'ai peut-être pas suffisamment relu. Instinctivement, je comprends que le CFA sera partie prenante de l'École, mais je voudrais juste que cela nous soit bien précisé. Ce n'est pas la création d'un CFA à côté de l'École ?

M. HENNEKINNE.- Oui, le CFA reste intégré à l'École, il n'y a pas de modification de la structure pédagogique ni de la répartition des enseignements puisque pas mal d'enseignants de l'École sont à la fois sur le scolaire et sur l'apprentissage.

Pour la partie pédagogique, c'est transparent ; simplement, on aura à gérer les contrats, les encaissements des participations des entreprises et des collectivités et à assurer toute la gestion administrative aujourd'hui assurée par l'ADAFa.

M. DURAND-BESTRY.- Dans cette partie-là, aurez-vous aussi l'augmentation de la part de la taxe d'apprentissage sur la formation initiale ? Il y a normalement une baisse, mais elle va de pair avec une augmentation sur les CFA.

M. HENNEKINNE.- Dans les prévisions budgétaires, c'était déjà le cas pour 2020 ; ce sera à nouveau le cas pour 2021. La part du financement direct de l'apprentissage augmente effectivement puisque le coût de l'apprentissage est supérieur à ce que l'on recevait auparavant de la Région et des collectivités.

À côté, il y a une baisse mécanique puisqu'aujourd'hui, la taxe d'apprentissage qui peut être versée aux établissements scolaires -et non pas aux CFA- correspond à 13 % des 0,6 % de la masse salariale. L'an dernier, nous avons collecté 40 000 € alors qu'auparavant, nous en collections 140 000, mais à côté, la recette sur les apprentis passe de 450 000 à 600 000 € donc le gain est supérieur à la perte de recette globale d'apprentissage.

M. DURAND-BESTRY.- D'accord. Mais il y aura bien une présentation des bilans en deux entités ?

M. HENNEKINNE.- On est obligé d'avoir une comptabilité analytique qui existait déjà pour l'ADAFa puisque la Région la réclamait de toute façon. On va la reprendre, l'affiner et l'adapter pour l'apprentissage. Elle est également due sur la formation continue. On va devoir mettre en place une comptabilité analytique en début d'année 2021.

M. DURAND-BESTRY.- Ce qui ne fera pas un dixième de temps humain.

M. HENNEKINNE.- Il est possible que ce soit plus, oui.

M. le PRESIDENT.- D'autres demandes d'intervention sur ce point ? Je n'en vois pas.

Dans ce cas, je vous demande de vous exprimer sur la création d'un CFA à l'École du Breuil ainsi que sur le protocole de sortie du CFA des métiers du paysage.

Des votes contre ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

9 - Ouverture d'un CAP agricole « jardinier paysagiste » à la rentrée 2021

M. le PRESIDENT.- Monsieur le Directeur général ?

M. HENNEKINNE.- Ce projet-là faisait partie du COM et du projet d'établissement. On a constaté depuis une dizaine d'années -c'est un constat national et non spécifique à l'enseignement agricole- un effritement du nombre d'élèves entrant en bac professionnel.

Cet effritement est confirmé à la fois dans la filière du paysage et en Île-de-France ; il a touché tous les établissements d'Île-de-France et touche également l'École du Breuil, même si l'École a longtemps pu conserver des effectifs très bons puisque, jusqu'à il y a trois-quatre ans, il y avait des entrées de 25 élèves par classe en Seconde professionnelle. Nous sommes quand même sur une tendance de fond.

Par ailleurs, on constate que, parmi les nouveaux inscrits depuis quelques années, il y a des élèves avec des profils plus variés, qui viennent parce qu'ils sont motivés et intéressés par le métier, des élèves orientés un peu par défaut -c'est classique en enseignement professionnel-, mais aussi plus d'élèves avec des difficultés d'apprentissage, voire des prescriptions MDPH, donc avec un handicap.

La capacité de ces élèves à mener un cycle complet Bac pro est devenue plus complexe.

Un autre effet qui a généré cette érosion est le passage du Bac pro de deux fois deux ans à trois ans, qui nécessite d'avoir au moment de la Seconde le niveau suffisant pour faire l'ensemble du cycle.

D'où la réflexion sur l'utilité d'un CAP voie scolaire qui permettrait de combler un vide dans notre offre de formation, d'accueillir des élèves qui, soit seraient tentés par une formation courte, qui ne se sentent pas de faire le Bac tout de suite, soit veulent le faire parce qu'ils ont envie d'entrer très rapidement dans la vie professionnelle, soit ont envie d'aller vers l'apprentissage.

Enfin, il y a des élèves qui, n'ayant pas le niveau pour aller au Bac, pourraient être accueillis et avoir un appui plus personnalisé sur deux ans en CAP leur permettant ensuite d'intégrer le Bac pro, idéalement en Première, mais pour certains éventuellement en Seconde.

Cette idée qui avait été proposée déjà il y a deux-trois ans a fait l'objet d'un débat l'an dernier également avec la Direction régionale de l'agriculture, qui en a validé le principe puisque le dossier a été présenté au cours du printemps 2019.

Notre fédération, l'UNREP, était également d'accord avec les attendus et les objectifs, c'est pourquoi nous vous présentons aujourd'hui le projet de création de cette ouverture et formellement aussi l'autorisation de déposer un module local.

En effet, dans la mesure où cette ouverture se fait, pour commencer, par substitution d'une classe de CAP à une classe de Seconde, on n'a pas besoin de monter un dossier de création auprès de la DRIAAF. En revanche, le dossier doit être déposé pour le module local qui sera mis en œuvre à l'appui de cette formation et qui fait l'objet de réflexions des enseignants en ce moment autour probablement des questions de végétalisation de l'espace public et/ou de biodiversité.

Les choses sont encore ouvertes, c'est pourquoi le document du module local n'est pas présenté à votre approbation. On vous demande un accord de principe, mais c'est pour éviter d'être en retard

au moment où le dossier sera finalisé pour pouvoir le déposer avec l'accord du conseil d'administration à la DRIAAF.

Évidemment, quand il sera finalisé, on le présentera à nouveau au conseil d'administration pour sa bonne information.

Un CAP à la place d'un Bac pro, cela veut dire qu'au bout de trois ans, vous avez une classe de moins, c'est pourquoi une réflexion va s'engager parallèlement à l'École, soit sur l'ouverture d'une deuxième Première et Terminale pro à terme, soit sur l'ouverture d'une autre formation qui est suggérée par les enseignants : le bac « gestion des milieux naturels et de la faune », en complément à la vocation de paysage de l'École.

C'est un point à vraiment regarder en détail puisque c'est une formation très attractive, en plein développement. Mais les débouchés professionnels ne connaissent pas le développement à hauteur de l'attractivité de la formation. La DRIAAF accorde toujours ses autorisations d'ouverture avec beaucoup de précautions, mais pourquoi pas ?

Dans la mesure où le GMNF de Vaujourns a fermé, il y a, si je puis dire, une place à prendre éventuellement.

C'est un projet pour la rentrée 2022 ou 2023. Aujourd'hui, on se focalise sur le CAP.

M. le PRESIDENT.- Merci, Monsieur le Directeur général.

Des interventions sur ce point ?

M. DURAND-BESTRY.- Je suis très content de voir les CAP revenir. Je confirme qu'un besoin commence à se développer par les entreprises de paysage sur la gestion environnementale des espaces et des collectivités entre autres.

C'est une demande qui se fait jour de plus en plus et les marchés publics commencent réellement à les rédiger. Les entreprises ne sont pas toutes encore totalement équipées et il y a une place à prendre.

En revanche, c'est un jeu de sémantique, mais sur le fond, j'aimerais bien que le CAP s'appelle CAP « jardinier » et pas « jardinier paysagiste ». J'ai l'impression qu'on redit aux cantonniers que ce sont des techniciens de surface. On forme des jardiniers.

M. HENNEKINNE.- C'est l'appellation officielle du diplôme : « jardinier paysagiste ». On applique le référentiel et les terminologies qui vont avec.

M. DURAND-BESTRY.- C'est bien dommage.

M. le PRESIDENT.- D'autres demandes d'intervention ? Non.

En tout cas, c'est extrêmement intéressant d'avoir ce type de formation, et plus généralement, cela renvoie à la question de l'attractivité de la filière professionnelle.

C'est une vieille question : beaucoup de jeunes s'orientent mécaniquement vers les filières d'orientation générales alors qu'il existe de nombreuses filières professionnelles de très grande qualité qui forment et permettent aussi des débouchés professionnels et des parcours de vie professionnelle très intéressants derrière.

C'est un vieux sujet ; ce n'est pas ici forcément qu'on va le régler.

En tout cas, si cela participe de remettre de l'attractivité vers la voie professionnelle, ce sera aussi très intéressant et il y a aussi quand même beaucoup de jeunes qui s'interrogent et ne savent pas forcément ce qu'ils pourraient faire dans la vie.

À ce titre, tout ce qui peut contribuer à renforcer l'attractivité de la voie professionnelle est une bonne chose.

On passe au vote sur la création de ce CAP agricole « jardinier paysagiste », puisque c'est l'appellation officielle, à la rentrée 2021.

Des oppositions ? Des abstentions ? Non.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Mme MARKOVIC.- Est-ce que, concernant ce CAP, il y a une volonté, ou une intention en tout cas, de s'ouvrir vers un public plus défavorisé avec, peut-être, un axe vers des zones Politique de la Ville ou ce type de chose ou pas du tout ?

Je pense en termes d'élargissement de la diversité des étudiants et des candidats. Y a-t-il cette volonté ou pas ? Le CAP peut être une belle porte d'entrée pour favoriser une intégration un peu plus large.

M. HENNEKINNE.- Cela ne fait pas partie des objectifs explicités dans l'ouverture du CAP, mais implicitement, il y aura une plus grande diversité de candidats par rapport à des difficultés d'apprentissage ou des profils en termes d'études. Cela peut également être en termes sociaux.

Le pré-bac scolaire sera dans un bassin de recrutement plutôt à proximité, donc qui englobe des zones politique de la Ville. On recrute sur Paris, le Val-de-Marne et un peu la Seine-Saint-Denis. Il est probable que l'on aura une diversité sociale également du fait de l'ouverture du CAP.

Mais on n'a pas ciblé de zones spécifiques de recrutement Politique de la Ville, si c'est un des éléments de la question.

M. le PRESIDENT.- Pour compléter ce propos, cela peut être intéressant de faire connaître cette formation aux équipes de la Ville de Paris qui travaillent sur les territoires Politique de la Ville.

La question est de savoir comment on fait la promotion de cette formation auprès de publics qui ne sont pas forcément au courant de manière que cela leur mette la puce à l'oreille, qu'ils se disent : « *Pourquoi pas moi ?* ».

Mme MARKOVIC.- Oui, il faut déjà avoir l'information, savoir que l'on peut candidater, connaître un peu plus le métier, et peut-être aussi susciter des vocations.

Tout le monde n'a pas la chance d'être dans des parcs bien entretenus par la Ville, etc., et on peut donner un peu cette envie.

M. HENNEKINNE.- Sur ce sujet, des contacts sont prévus très prochainement avec la Direction de la jeunesse et des sports pour faire des actions d'information au début de l'année prochaine *via* le réseau des Centres d'Info Jeunesse et le réseau des centres d'animation de la DJS pour toucher un public Politique de la Ville aux plus défavorisés pour les formations de l'École en général. Le CAP y trouvera peut-être sa place.

M. le PRESIDENT.- Je m'adresse à David Lacroix : cela peut être bien, au niveau de la Direction, d'avoir des échanges avec d'autres directions de la Ville de Paris, notamment celles qui interviennent sur les territoires Politique de la Ville pour faire connaître ces formations de l'École du Breuil, dont cette nouvelle qui va ouvrir à la rentrée 2021.

M. DURAND-BESTRY.- Il me semblait que, justement, sur les contrats dans l'ANRU2, l'Agence nationale avait mis des questions sur des formations d'intérêt régional.

On peut peut-être aussi passer par l'ANRU pour les montages de nouveaux projets. Sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, où je suis, il y a un renforcement d'interventions en amont.

M. HENNEKINNE.- Je serais preneur d'informations plus précises là-dessus pour voir si on peut travailler cette piste.

10 - Modification du tableau des emplois

M. HENNEKINNE.- Cette délibération vise à consolider le suivi de la formation professionnelle responsable agricole sur l'agriculture urbaine et périurbaine.

On avait déjà fait délibérer le conseil d'administration sur la création de deux postes à temps non complet, contractuels, qui devaient accueillir les deux personnes qui sont aujourd'hui les coordinateurs à temps partiel de la formation. Ils sont par ailleurs formateurs eux-mêmes et exploitants agricoles.

Le BBREA est sur un calendrier d'année civile et non pas d'année scolaire, donc les deux sessions sont en train de se terminer et les deux intervenants vont continuer à suivre en termes de formateurs et à animer le réseau puisqu'ils ont une très forte connaissance du réseau francilien de l'agriculture urbaine.

Pour autant, ils n'auront plus la possibilité d'assurer la coordination puisqu'ils ont fait le choix de se consacrer à leurs exploitations agricoles respectives. Compte tenu de la charge de coordination pédagogique, mais aussi administrative, que représentent ces formations, puisque ce sont des formations qui, au niveau pédagogique, dans la mesure où elles embrassent des champs très divers, font intervenir un nombre très important de formateurs différents qu'il faut coordonner, recruter, tenir à jour, faire évoluer, chaque stagiaire doit faire l'objet d'un positionnement très précis -c'est la démarche qualité- et arrive avec un plan de financement différent, chaque financeur arrivant aussi avec des exigences différentes en termes de gestion administrative.

C'est une formation payante et qui rapporte des recettes à l'École, mais qui nécessite un gros travail de gestion administrative et financière en plus de la coordination pédagogique.

Nous souhaitons pouvoir recruter quelqu'un à plein temps pour assurer ces deux tâches à partir de l'an prochain puisque les formations recommencent en février pour l'une et en mars pour l'autre section, d'où cette transformation qui est neutre financièrement : deux mi-temps sont transformés en un plein temps.

C'est la raison de cette transformation du tableau des emplois, qui est un préalable. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Des demandes d'intervention sur ce point ?

M. DURAND-BESTRY.- Sur le tableau en lui-même, je reviens sur quelque chose qui m'était cher précédemment.

Je vois que l'on a toujours les professeurs certifiés de l'École, au nombre de 31. J'aurais voulu savoir où nous en étions des concours d'ouverture des postes aux professeurs certifiés étant donné que nous n'avons pas eu de concours pour les professeurs certifiés depuis 18 ans.

M. HENNEKINNE.- C'est hors sujet puisque, là, on parle de la transformation d'un poste.

M. DURAND-BESTRY.- Non.

M. HENNEKINNE.- Il n'y a pas de concours envisagé aujourd'hui par la DRH, à ma connaissance. Cela doit faire l'objet d'autres débats.

M. DURAND-BESTRY.- Soit vous ne faites pas une délibération sur un tableau des emplois en marquant « professeurs certifiés » et vous ne parlez que des deux postes et on ne voit que cela, soit vous nous faites valoir les tableaux des effectifs avec les 31 professeurs certifiés.

La question posée il y a déjà deux ans est de savoir où l'on en est des concours pour avoir des professeurs qui n'aillent pas toujours voir leur banquier pour acheter une maison ou une voiture.

Là, je parle de précarité d'emploi.

M. HENNEKINNE.- C'est la structure de la délibération qui est présentée. À chaque fois, on présente tout le tableau des emplois pour éviter de faire des addendums successifs et de perdre l'historique.

Cette question du concours pour les enseignants doit faire l'objet d'autres débats, en tout cas je ne peux pas donner de réponse aujourd'hui.

M. le PRESIDENT.- Je vous demande de vous exprimer sur la modification du tableau des emplois.

Des votes contre ? Des abstentions ? Non.

Adopté à l'unanimité.

11 - Point sur l'adaptation à la situation sanitaire (information)

M. le PRESIDENT.- C'est un point pour information qui a fait l'objet d'une présentation orale par M. Hennekinne aux représentants du CHSCT le 25 novembre dernier, aux représentants du personnel. On vous propose de refaire un point à date sur l'adaptation à la situation sanitaire.

Monsieur le Directeur général ?

M. HENNEKINNE.- C'était nécessaire de faire un point rapide puisqu'on en avait parlé à la rentrée scolaire, mais depuis, il y a eu le reconfinement et l'évolution du protocole sanitaire appliqué dans les établissements

D'abord un point sur la santé des effectifs, que ce soit les agents ou les élèves.

On a eu depuis la rentrée scolaire 13 cas sans gravité :

☞ Cinq agents

☞ Quatre stagiaires adultes

☞ Trois apprentis

☞ Un élève.

Il s'agit de cas Covid déclarés et non pas de cas contact ou de suspicions, qui se comptent par dizaines.

Cela nous a amenés par deux reprises à devoir fermer une classe pendant une semaine : dans une classe de BPREA, les stagiaires ont été mis en confinement une semaine et plus récemment, le BTS apprentissage 1 a également été mis en confinement pour éviter, quand il y a plusieurs cas dans la même section, l'apparition d'un *cluster*.

Globalement, la situation est relativement maîtrisée. L'École bénéficie évidemment de la configuration de ses locaux, qui sont en rez-de-chaussée, donnant sur l'extérieur, sans circulations, avec des salles pour une grande partie assez vaste, ce qui a permis d'organiser des classes avec une distance entre les élèves.

C'est pourquoi, après les annonces de reconfinement et le nouveau protocole sanitaire, les adaptations faites et présentées après discussion avec les représentants du personnel au dernier CHSCT sont relativement mineures et portent principalement sur des adaptations de rythme et de gestion de la restauration scolaire, puisque c'est à l'interclasses du midi que nous avons le plus de croisement d'élèves et de proximité entre eux, etc.

On a renforcé les protocoles au moment de l'interclasse. Des adaptations ont été faites dans l'emploi du temps pour que certains élèves viennent manger plus tard. Compte tenu du nombre important d'heures, ils n'ont qu'une heure pour manger, entre 12 heures et 13 heures. On a modifié les emplois du temps pour que certaines classes puissent déjeuner un peu plus tard et limiter cet effet de regroupement.

Globalement, on continue à surveiller cela de très près. Les représentants du personnel ont demandé qu'un représentant CHSCT soit désigné « représentant Covid », ce qui a été fait. C'est Mme Avril, par ailleurs secrétaire du CHSCT.

Avec l'infirmière scolaire, on est passé dans les classes pour rappeler l'importance de respecter les gestes barrière. On espère pouvoir continuer à avoir une situation relativement stable.

Certains enseignants et personnels sont vulnérables donc exercent leur activité à distance. Par ailleurs, pour le personnel administratif, le télétravail a été mis en place, mais nous avons besoin d'être au contact des élèves, nous ne sommes pas un service administratif, donc nous sommes sur du télétravail deux ou trois jours par semaine pour les fonctions télétravaillables. Évidemment, les jardiniers continuent à venir travailler en respectant les gestes barrières et le protocole sanitaire.

J'ajoute que la totalité des contaminations qui ont donné lieu à des cas de Covid avérés ont eu lieu à l'extérieur de l'École. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Directeur.

Des demandes d'intervention sur le sujet ? Je n'en vois pas.

Je tiens à remercier toute l'équipe éducative et les intervenants de l'École d'avoir su traverser cette épreuve du second reconfinement dans les meilleures conditions possible pour assurer la continuité de l'enseignement, la continuité éducative, pédagogique, non pas sans encombre parce qu'il y a forcément des conséquences, mais d'avoir limité autant que faire se peut les perturbations liées à ce second confinement. C'est extrêmement important pour la scolarité des élèves et pour leur réussite future.

Un grand merci à tous, enseignants, équipe de direction, élèves aussi, pour avoir fait en sorte que cette continuité se fasse dans les meilleures conditions possible, avec évidemment toutes les adaptations nécessaires pour respecter les règles sanitaires. D'ailleurs, aujourd'hui, nous sommes en grande partie à distance, même si certains sont sur site.

Tout cela permet d'assurer les missions de l'École dans les meilleures conditions possible par rapport à ce qu'elles peuvent être aujourd'hui. On le voit dans d'autres établissements scolaires où c'est quand même beaucoup plus perturbé.

Nous sommes très heureux que ces perturbations soient minimisées et rendues aussi faibles que possible pour le fonctionnement de l'École du Breuil. Nous en sommes tous très heureux et voulons vous remercier pour votre mobilisation.

Il me revient de clore cette séance en vous remerciant à nouveau pour votre participation.

La prochaine séance du Conseil d'administration sera consacrée notamment à la présentation et à l'examen du budget primitif 2021 ; je ne sais pas si vous avez une date en tête.

M. HENNEKINNE.- Oui, c'est le 27 janvier à 14 heures. On ne sait pas encore si ce sera en présentiel ou en distanciel, peut-être à l'hôtel de Ville. En tout cas, la date a été bloquée. Il est impératif que ce soit avant le 29 puisqu'avec l'hypothèse d'une date de repli, le budget doit être voté d'ici le 3 février.

M. le PRÉSIDENT.- On prend date pour le 27 janvier.

Pour clore la séance, il me revient de demander de signer la page finale de la liasse budgétaire.

M. GABORIEAU.- Tout a été enregistré au fur et à mesure ; un procès-verbal simplifié, comme d'habitude, va être finalisé dans la journée. Je vais vous l'envoyer de façon qu'il soit contresigné, et sur le procès-verbal qui nécessite des votes, les votes seront indiqués sur chacune des délibérations.

Notamment pour le budget, nous avons vu cela en accord avec la Direction générale des finances publiques puisque, vu la situation, elle accepte que, ponctuellement, ce ne soit pas l'ensemble des membres du conseil d'administration qui signent la liasse budgétaire, mais son Président avec les

votes portés sur la délibération elle-même. C'est ce que je vais finaliser cet après-midi et vous envoyer.

M. le PRESIDENT.- Très bien.

Je pense que c'est la même chose pour la signature du procès-verbal de la séance ?

M. GABORIEAU.- Oui, ainsi que pour les délibérations qui nécessitent votre signature. Vous aurez une bonne dizaine de documents à contresigner.

M. le PRESIDENT.- Très bien.

Merci à toutes et à tous pour votre participation active. Permettez-moi de vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année. À très bientôt, au début de l'année prochaine. Bonne journée.

La séance est levée à 10 heures 55.